



République du Niger
Région de Dossa
Département de Filingi
Commune Rurale de Guéchémé



**PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE RURALE DE GUECHEME**

**PERIODE DU JEUDI 24, VENDREDI 25, SAMEDI 26,
DIMANCHE 27 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt un et les Jeudi 24, Vendredi 25, Samedi 26 et Dimanche 27 Juin, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Guéchémé, la deuxième session ordinaire du conseil municipal de l'année 2021 sous la présidence de Monsieur **Karimoune Ango**, Président du conseil municipal, Maire de la Commune rurale de Guéchémé.

Après la mise en place des participants s'en est suivi le contrôle de régularité de présence des conseillers municipaux et membres de droit dont :

- 23/25 conseillers présents
- 2/3 membres de droit

Les conseillers présents forment la majorité et peuvent valablement délibérer en exécution de la constitution du 25 Novembre 2010, des lois et règlements en vigueur au Niger.

Après la fatiha dite par le président de l'association islamique de Guéchémé, le Maire de la Commune Rurale de Guéchémé, Président du conseil municipal a prononcé l'allocution d'ouverture de la session à savoir les salutations de bienvenue, remerciements, vœux de santé, souhaits d'une bonne campagne agricole 2021 etc... à l'endroit des participants. Il a ensuite lancé un appel à toutes et à tous afin de mettre de côté l'esprit politicien et de songer uniquement au développement de notre chère commune. Avant d'entamer l'ordre du jour de la session proprement dit, les conseillers à l'unanimité ont suggéré que désormais la lecture en haoussa doit être adoptée et l'ordre du jour aussi doit être scindé en fonction du nombre de jours prévus pour la session.

C'est ainsi que les travaux se sont poursuivis en plénière par la présentation de l'ordre du jour pour amendement et adoption des différents points inscrits :

- 1) Examen et adoption de l'ordre du jour de la session du 24 au 27 Juin 2021
- 2) Amendement et validation du procès verbal de la première session ordinaire de l'année 2021 tenue les 25, 26, 27 et 28 Mars 2021 avec réserve du nom de l'ONG évoqué dans le rapport et le nom du Magistrat.
- 3) Présentation des nouveaux élus
- 4) Examen de la révision du règlement intérieur

- 5) Compte rendu de la passation de service entre le Maire entrant et le Maire sortant
- 6) Examen et approbation du 2^{ème} remaniement budgétaire 2021
- 7) Détermination des avantages (indemnités) accordés au Maire et ses adjoints
- 8) Constitution des commissions spécialisées du conseil municipal
- 9) Examen de la situation du cas du secrétaire général intérimaire et agent d'Etat-Civil
- 10) Examen et adoption de la taxe gare routière de la Commune Rurale de Guéchémé
- 11) Examen et amendement de l'utilisation de tous les moyens légaux prévus par les lois et les textes en vigueur par le Maire dans le cadre du recouvrement de la taxe municipale et diverses
- 12) Communications et divers
- 13) Délibérations et clôture.

♣ L'ordre du jour est adopté dans son ordre de préséance et de fond. La séance est poursuivie au cours de laquelle, par la présentation des différents points de l'ordre du jour en plénière. Un débat est ouvert, des amendements et corrections ont été apportés.

♣ **Communications et divers**

En partie communication, le Maire porta à la connaissance de la plénière : du dossier des traitements des six (6) points critiques de la route Guéchémé-Lokoko-Frontière Nigéria, un dossier presque achevé dans sa dernière phase. On espère entamer les travaux dans les deux (2) semaines qui suivent.

La question du faisceau (antenne) a été abordée. Les conseillers estiment que les 15.000.000 de francs sollicités auprès de la Mairie restent à la charge de l'entrepreneur ou de l'Etat.

Le président du conseil municipal n'a pas mis la question de salubrité de côté. Il suggère ainsi à tout conseiller résidant de rendre chez soi propre. Les vendeurs d'essence (fraudeurs) ont fait l'objet de débat ; car on estime qu'ils sont les "ravitailleurs" de la rébellion. Ils ne se limitent seulement

pas à l'essence, ils sont des véritables trafiquants des "tramols" et toute autre forme de drogue.

Un autre point d'information fourni par le Maire est relatif à la réalisation du marché à bétail de Fadama. Là aussi le propriétaire terrien est dans le besoin crucial de ses 1.800.000 F de vente de terrain.

Enfin le Maire souhaitera que la Commune Rurale de Guéchémé soit une Commune verte. Poursuivant toujours dans le même sens d'idée d'information et de débat en partie communication, l'épineuse question de litige entre agriculteurs et éleveurs n'a pas échappé à la règle par % à la question. Dans l'ensemble, chacun préconise le règlement à l'amiable.

♣ Délibérations

Ainsi, le conseil municipal de Guéchémé réuni en session ordinaire les 24, 25, 26 et 27 Juin 2021 décide des délibérations suivantes :

- ⇒ Délibération n°007/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant approbation du projet de l'ordre du jour de la session ordinaire du conseil municipal des 24, 25, 26 et 27 Juin 2021 en sa forme, son fond et dans l'ordre chronologique de préséance.
- ⇒ Délibération n°008/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant amendement et validation du procès verbal de la première session ordinaire du conseil municipal des Jeudi 25, Vendredi 26, Samedi 27, Dimanche 28 Mars 2021 avec réserve des noms de l'ONG et Magistrat évoqués dans le rapport.
- ⇒ Délibération n°009/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et approbation de la révision du règlement intérieur avec quelques modifications intervenues.
- ⇒ Délibération n°010/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et approbation du compte rendu de la passation de service entre le Maire entrant et le Maire sortant.
- ⇒ Délibération n°011/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et approbation à mis parcours de la situation budgétaire.

- ⇒ Délibération n°012/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et attribution des avantages et indemnités au Maire et ses adjoints ;
- ⇒ Délibération n°013/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant mise en place des quatre (4) commissions spécialisées.
- ⇒ Délibération n°014/CRG/2021 du 27 Juin 2021 accordant au Maire l'utilisation de tous les moyens légaux prévus par les lois et textes en vigueur au Niger dans le cadre du recouvrement de la taxe municipale et diverses.
- ⇒ Délibération n°015/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et adoption du principe d'avis de recrutement d'un secrétaire général.
- ⇒ Délibération n°016/CRG/2021 du 27 Juin 2021 portant examen et adoption de la taxe gare routière dans la Commune Rurale de Guéchémé.

Clôture

Le Maire de la Commune Rurale de Guéchémé, Président du Conseil Municipal a, après la fatiha traditionnelle, clôturé les travaux en remerciant tous les participants pour la qualité et le succès des travaux. Il leur a tous souhaité un bon retour dans leurs foyers respectifs.

Fait à Guéchémé, le 27 Juin 2021.

Le Rapporteur

Saïdou Maïkassoua



Le Président du conseil municipal

Karimoune Ango

